

N°22

Objet :

SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT AU
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)
AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Rapporteur :

Mme Annie DEBRAY-
GYRARD

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	08
Membres absents :	01

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LE BARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°022

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Rapporteur : Mme Annie DEBRAY-GYRARD

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1611-4,
VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU la délibération n°65 du conseil municipal du 11 décembre 2024 octroyant un acompte d'un montant de 300.000 € de la subvention 2025 au CCAS,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 31/03/2025
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

CONSIDÉRANT que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées,
CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap,
CONSIDÉRANT qu'afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximal de 1 111 457 euros au titre de l'exercice 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention de 1.111.457 euros au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2 : PRÉCISE qu'un acompte de 300.000 euros ayant déjà été versé, le solde qui sera versé s'élève donc à 811 457 euros.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

